



## Education à la santé

publié le 15/09/2016 - mis à jour le 08/05/2019

Chaque année, les élèves de classe de 3ème reçoivent un enseignement en « éducation à la vie affective et sexuelle », dans le courant du 1er trimestre. Ces séances auront lieu le lundi de 9h à 11h et seront réalisées par des professionnels formés tels que les infirmières de l'Education nationale (Collège Caillié et autres collèges de l'agglomération), une sage-femme de l'hôpital de Saintes et/ou d'autres partenaires.

Conformément au Code de l'éducation (art. L 312-16, relatif aux séances d'éducation à la sexualité) et à la Circulaire n°2003-027 du 17-02-2003, relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées), l'éducation à la sexualité en milieu scolaire contribue à l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres.

A partir du questionnement des jeunes, un dialogue est instauré dans le but d'apporter des réponses dans une perspective positive de la vie affective et sexuelle. Sont évoqués des thèmes tels que la puberté, le corps, le sentiment amoureux, les différences entre filles et garçons, la conception, la contraception, la grossesse, les relations respectueuses aux autres, la prévention des risques et des abus...

Aujourd'hui, l'éducation à la vie affective et sexuelle c'est :

- Enrichir les connaissances sur tout ce qui concerne la vie affective et sexuelle ;
- Renforcer les valeurs telles que le respect de soi-même et d'autrui ;
- Montrer les limites entre ce qui est intime et ce qui ne l'est pas ;
- Donner des repères sur ce que la société montre de la sexualité (médias) ;
- Informer sur certains risques et moyens de prévention liés aux relations sexuelles et grossesses précoces, infections sexuellement transmissibles, etc ;
- Développer les compétences à exprimer ce que l'on vit ou ressent et à savoir dire non ;
- Prévenir différentes formes de violence (maltraitance, abus sexuels, homophobie etc) ;
- Connaître les personnes ou institutions à qui s'adresser en cas de besoin ;
- Promouvoir les droits de l'enfant.

Vous trouverez ci-dessous le planning des séances pour toutes les classes de 3ème :

 [planning\\_2016-2017](#) (PDF de 321.1 ko)